



# ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS

DOSSIER DE CANDIDATURE 2021

**ALLIER**  
**BOURBONNAIS**  
Attractivité

## UNE MARQUE, UN ÉTENDARD

La marque territoriale cherche à développer l'attractivité et le rayonnement de l'Allier, en réunissant celles et ceux qui partagent les valeurs du territoire. Pour attirer des touristes, de nouveaux habitants, des porteurs de projets, des talents... il faut nous distinguer, renforcer notre positionnement et l'attachement au territoire.

C'est aussi un marqueur d'identité et de fierté pour toutes les Bourbonnaises et les Bourbonnais, appelés à devenir les premiers ambassadeurs de leur territoire.

/// **C'est le moyen de valoriser nos énergies, nos talents, nos jeunessees, nos beautés, nos pépites, nos réussites, nos innovations !**

Pour mettre en œuvre cette stratégie de valorisation et de promotion du département et de ses territoires, le Conseil départemental a créé l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais. Elle vise à renforcer la notoriété du territoire, la fierté d'appartenance de ses habitants, et "l'envie d'Allier" en réunissant celles et ceux qui partagent les valeurs du territoire pour qu'ils en deviennent les ambassadeurs et assurent la promotion de l'Allier.

Ses actions porteront sur l'attractivité de l'Allier, l'accueil de nouveaux talents, la promotion des produits bourbonnais, la valorisation des patrimoines naturels, culturels et gourmands du territoire.

**UNE MARQUE, UN ÉTENDARD**

**01**

**ORIGINE BOURBONNAISE CERTIFIÉE**

**02**

**OBTENIR L'AGRÉMENT "ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS"**

**03**

**CANDIDATURE**

**04**

1 - L'entreprise / l'exploitation  
2 - Fiche à remplir pour l'agrément d'un produit  
3 - Fiche à remplir pour les artisans

**CHARTRE D'ENGAGEMENT**

**05**

**ENGAGEMENT DU CANDIDAT**

**06**

## SOMMAIRE

## ALLIER BOURBONNAIS Produits

### ORIGINE BOURBONNAISE CERTIFIÉE

Pour valoriser les produits fabriqués dans l'Allier, l'objectif est de réunir producteurs et consommateurs autour de l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS, certifiant l'origine bourbonnaise des produits, qu'ils soient issus du monde agricole, agroalimentaire, artisanal ou industriel.

L'objectif est de les faire connaître et de répondre à l'exigence actuelle des consommateurs à la recherche de produits de qualité, authentiques et inscrits dans une démarche éthique en faveur de l'emploi local.

- /// Un enjeu économique : acheter local, soutenir l'emploi et le développement du territoire
- /// La promotion de l'image de notre département : valoriser l'Allier à travers ses produits
- /// Une mobilisation des acteurs : le label ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS vise les produits matériels élaborés sur le département mais toutes les entreprises (prestation de services, distribution...) ont aussi la possibilité de rejoindre le mouvement en utilisant, référençant, distribuant ces produits.

/// **L'objectif est de soutenir la production locale en facilitant les échanges et les rencontres entre producteurs et consommateurs, et en développant sa notoriété à travers des outils de communication, la participation à des salons et des événements locaux, régionaux, nationaux.**

# OBTEINIR L'AGREMENT « ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS » ?

## ÉTAPE 1

Constituer votre dossier de candidature avec les pièces suivantes :

- /// Dossier de candidature rempli et signé. Celui-ci est disponible :
  - en ligne ([www.allier-bourbonnais-produits.fr](http://www.allier-bourbonnais-produits.fr))
  - en version papier auprès de l'agence d'attractivité
  - en envoi par courriel sur demande à l'adresse suivante [produits@allier-bourbonnais.fr](mailto:produits@allier-bourbonnais.fr)
- /// Engagement du candidat, rempli et signé
- /// Extrait d'immatriculation de l'entreprise ou attestation d'activité agricole de la MSA
- /// Documents attestant des labels qualité ou qualification d'un savoir-faire
- /// Tous documents promotionnels de l'entreprise et/ou du produit que vous jugerez utiles (photos, prospectus, documentation technique, revue de presse...)

## ÉTAPE 2

Faire parvenir ce dossier et l'ensemble de ses pièces

- /// Par courrier  
Agence d'attractivité du Bourbonnais  
Hôtel de Rochefort  
12 Cours Anatole France  
03000 Moulins

- /// Par courriel à  
[produits@allier-bourbonnais.fr](mailto:produits@allier-bourbonnais.fr)

## ÉTAPE 3

Le traitement de votre candidature

- /// Réception et étude du dossier
- /// Instruction du dossier par un comité d'agrément qui pourra être amené à vous contacter ou vous rencontrer sur le lieu de production
- /// Notification motivée de la décision
- /// Signature de la charte d'utilisation de la marque ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS

Renseignements et informations

- /// Agence d'attractivité du Bourbonnais : Céline Bonnet  
[bonnet.c@allier-bourbonnais.fr](mailto:bonnet.c@allier-bourbonnais.fr)  
Tél. 06 78 07 89 30

# CANDIDATURE

## 1. L'ENTREPRISE / L'EXPLOITATION

Nom(s) et prénom(s) du (des) dirigeant(s)

Raison sociale

Adresse du siège social et/ou des établissements de production

Code NAF

Immatriculation RM / RCS / MSA

N. SIRET

Nombre de salariés / d'apprentis

Tél.

Courriel

Site internet

**Personne à contacter sur ce dossier**

Prénom / Nom

Fonction

Tél.

Courriel

Présentation en quelques lignes de l'entreprise : année de création, étapes de développement, histoire et lien avec le département...

Moyens de communication mis en œuvre pour faire connaître l'entreprise, ses produits, ses savoir-faire (réseaux sociaux, flyers, encarts presse, site internet, salons, démarchage commercial...)

Participation à des actions de valorisation du métier : foires, expos, rencontre avec les scolaires, salons professionnels...

Listez les produits (ou gammes de produits) pour lesquels l'agrément est sollicité. Pour chacun, il sera nécessaire de remplir une fiche produit distincte (voir fiche 2). Les artisans créant des pièces uniques ou mettant en œuvre un savoir-faire immatériel devront remplir la fiche 3

## **2 - FICHE A REMPLIR POUR L'AGREMENT D'UN PRODUIT**

(les artisans créant des pièces uniques ou mettant en œuvre un savoir-faire immatériel devront remplir la **fiche n°3** (p.9))

**LE PRODUIT (OU GAMME DE PRODUIT) POUR LEQUEL L'AGREMENT EST SOLLICITE**  
(Remplir plusieurs fiches en cas produits / gammes de produits différents)

Nom du produit / Gamme de produits

Si gamme de produits, indiquez la liste des produits composant la gamme

Historique du produit, savoir-faire spécifique, particularités et points forts du produit / de la gamme de produits (en quelques lignes)

Description du processus d'élaboration (préciser les étapes de fabrication sous-traitant et le nom de l'entreprise sous-traitante)

Que représente la part du prix de revient du produit (coûts des matières premières et de la main d'œuvre) acquis dans l'Allier par rapport à son prix de revient total ?  
+ de 50%  
- de 50%

Quantité / volume produit annuellement

Conditionnement

Pour les produits alimentaires : mode de conservation (frais, sec, conserve, surgelé)

Modes de distribution dans l'ordre d'importance (boutique individuelle, épicerie, marchés, vente en ligne...)

Labels (IGP, AOC, STG, AB, label rouge, HVE...) ou qualification (artisan, maître artisan, EPV, MOF acquis ou en cours d'acquisition). Fournir un document en attestant

Liste des matières premières utilisées dans la fabrication du produit

Nom des composants	Part en % dans le produit vendu	Origine Allier (oui/non)	Nom et adresse des fournisseurs	Si provenance hors Allier, indiquez les raisons

### **3- FICHE A REMPLIR PAR LES ARTISANS CREANT DES PIECES UNIQUES OU METTANT EN ŒUVRE UN SAVOIR-FAIRE IMMATERIEL**

Diplômes

Formations / stages / apprentissage

Qualification ou label spécifique (EPV, MOF, maître artisan...). Fournir les documents en attestant

Historique du produit, savoir-faire spécifique, particularités...

Description du processus d'élaboration (préciser les étapes de fabrication, les matériaux, leur provenance, l'intervention éventuelle d'un sous-traitant...)

Modes de distribution dans l'ordre d'importance (sur commande, boutique individuelle, salons, marchés, vente en ligne...)

Référence clients et/ou exemples de réalisations

# CHARTRE D'ENGAGEMENT

## I. GENERALITES

La charte d'engagement de l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS a pour objectif de promouvoir et de valoriser les productions agricoles et artisanales de l'Allier et de garantir au consommateur une information claire sur l'origine des produits qu'il achète et consomme.

Cet agrément garantit aux acheteurs et aux consommateurs :

- pour des produits artisanaux : la mise en œuvre de savoir-faire dans le cadre d'une production artisanale locale,
- pour les produits agricoles : l'origine locale des matières premières,
- pour les produits industriels : une fabrication locale, la mise en œuvre d'un savoir-faire spécifique, dans le respect des normes environnementales et favorisant l'emploi local,
- pour l'ensemble des productions la transparence de l'information sur les produits référencés et leur producteur.

Cette charte est portée par les artisans et agriculteurs adhérents dans le respect de l'ensemble des réglementations existantes (sanitaires, commerciales, sociales...).

## II. LES CRITERES D'AGREMENT

### Article 1 : Engagements généraux

- L'entreprise / l'exploitation possède son siège social ou un des établissements de production dans l'Allier.
- La production/transformation/élaboration est réalisée dans l'Allier avec des produits et/ou un savoir-faire du département.
- Le produit et/ou le savoir-faire répond à un niveau minimum de qualité et de représentativité du territoire et de ses valeurs

### Article 2 : Les produits et savoir-faire concernés

Pour pouvoir porter l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS, le produit doit répondre à un ou plusieurs critères selon sa nature :

- pour les produits bruts d'origine agricole non transformés : une origine 100% bourbonnaise
- pour les produits agricoles transformés : un produit majoritairement composé de produits bruts originaires de l'Allier (+ de 50% du poids du produit net), sauf impossibilité majeure ou qualité insatisfaisante

• pour les produits élaborés (produits finis alimentaires ou non alimentaires) n'ayant pas un ingrédient brut bourbonnais majoritaire :

- avoir une connotation régionale forte (produit typique du département tel que pâté aux pommes de terre, pompe aux grattons...),
- avoir un prix de revient pour le produit majoritairement acquis dans l'Allier (matières premières et main-d'oeuvre).
- Les candidatures portant sur des produits concernés par un signe officiel de qualité dans le département (produits porcins, bovins, ovins, volailles) seront étudiés au cas par cas en lien avec les filières concernées.
- La qualité du produit candidat sera appréciée par le comité d'agrément qui pourra, si nécessaire, faire appel à des professionnels en fonction des dossiers présentés.

Le comité d'agrément fera preuve d'adaptabilité et de flexibilité dans l'appréciation des critères et des démarches d'amélioration et de progression mises en place par l'entreprise.

### Article 3 : Identification et Traçabilité

Afin d'obtenir l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS, l'entreprise s'engage à une transparence totale et à répondre aux demandes d'informations relatives à ses produits ou à son entreprise (à l'exclusion des recettes, des secrets de fabrication ou des éléments protégés par un brevet).

Tout changement important dans les méthodes de production ou sur le produit agréé devra faire l'objet d'une information écrite au Comité d'Agrément qui statuera sur le maintien de l'agrément pour le produit.

### Article 4 : Respect de la réglementation et contrôle

L'entreprise déclare sur l'honneur être en conformité avec l'ensemble des réglementations en vigueur (réglementations sanitaires, commerciales, sociales) et à jour de ses cotisations fiscales et sociales.

Elle déclare également être en règle auprès des services de la Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) concernant l'étiquetage, la publicité et le cas échéant l'utilisation des signes officiels de qualité (label, certificats de conformité, etc.).

## III. ENGAGEMENT DU COMITE D'AGREMENT

Le Comité d'agrément est composé de l'agence d'attractivité du Bourbonnais, de la Chambre d'agriculture, de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de l'association D3A, membres auxquels pourront s'ajouter des experts et professionnels des filières en fonction des dossiers présentés.

Il s'engage à :

- s'assurer de la véracité des informations transmises,
- si nécessaire, prendre contact avec le candidat pour obtenir des informations complémentaires ou aller à sa rencontre sur le lieu de production
- faire part aux candidats de la décision prise,
- en cas de refus, conseiller les entreprises pour qu'elles puissent intégrer la démarche

## IV. ENGAGEMENT DES PRODUCTEURS, ENTREPRISES, ARTISANS

Les entreprises détentrices de l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS s'engagent à :

- Respecter l'ensemble des éléments de la présente charte
- Utiliser dans leur activité commerciale les outils de communication fournis par l'agence d'attractivité du Bourbonnais, et respecter la charte graphique
- Faire référence, citer, valoriser, dans leurs prises de parole individuelle ou dans leurs contacts avec les médias, leur agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS
- Participer à des actions de promotion de l'agrément

## V. ENGAGEMENT DE L'AGENCE D'ATTRACTIVITE

Suite à la décision favorable du comité d'agrément, l'agence d'attractivité du Bourbonnais organisera la signature de la charte d'utilisation de la marque ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS avec le candidat retenu.

Il sera mis à disposition des producteurs engagés dans l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS des outils de communication, évalués en fonction des besoins, en accord avec l'agence d'attractivité. Il peut s'agir de roll-up, sacs en papier, autocollants, vitrophanie, flyers et

affiches, objets publicitaires... Les producteurs s'engagent à les utiliser pour montrer leur appartenance au réseau et à assurer la continuité de la mise en place de ces outils de communication.

L'Agence d'attractivité du Bourbonnais s'engage à assurer la communication institutionnelle de la marque ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS au niveau départemental, régional et national grâce notamment aux outils et actions listés ci-dessous :

- Participation à des événements, foires et salons
- Relations presse
- Communication sur les différents supports de communication de l'agence et notamment sur les réseaux sociaux et un site internet dédié
- Organisation de manifestations à destination du grand public et des adhérents à la marque ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS
- Sollicitation des adhérents pour s'associer aux diverses manifestations auxquelles l'agence prendra part
- Animation du réseau et mis en contact avec les acteurs économiques et forces vives locales

## VI. USAGE DE L'AGREMENT ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS

L'agrément est accordé pour une durée de 3 ans sous réserve du respect de la présente charte.

L'agrément peut être retiré à tout moment pour manquement aux règles édictées dans la présente charte. Il n'est ni cessible ni transmissible. En cas de cession de l'exploitation, de changement de dirigeant et/ou de lieu de production, une nouvelle demande devra être déposée. Le producteur, l'entreprise ou l'artisan peut également demander le retrait de son agrément.

L'adhésion à l'agrément ALLIER BOURBONNAIS PRODUITS n'est pas exclusive, l'entreprise pouvant adhérer à d'autres démarches.

# ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné

M / Mme / Mlle

Représentant l'entreprise (dénomination)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans le présent dossier et les pièces jointes

Je m'engage à apporter toute information complémentaire susceptible d'être utile au comité d'agrément

Je m'engage à respecter l'ensemble des éléments prescrits dans la charte d'engagement

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Signature du demandeur

---

## ESPACE RESERVE AU COMITE D'AGREMENT

Dossier reçu le \_\_\_\_\_

Soumis au comité d'agrément le \_\_\_\_\_

Décision du comité :

Notification de la décision à l'entreprise le \_\_\_\_\_